



Assemblée générale

Distr. limitée
24 février 2020
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international
Groupe de travail IV (Commerce électronique)
Soixantième session
New York, 6-9 avril 2020**

Ordre du jour provisoire annoté

Rectificatif

1. À la fin du paragraphe 19, *il convient d'ajouter la phrase suivante* :

En outre, une communication présentée par la Banque mondiale, dans laquelle sont formulés des commentaires sur le projet de dispositions, sera transmise au Groupe de travail dans une note du Secrétariat (A/CN.9/WG.IV/WP.163).

2. À la fin du paragraphe 21, *il convient d'ajouter la phrase suivante* :

Les représentantes et représentants voudront peut-être noter qu'en raison de la crise de liquidités que connaît l'Organisation des Nations Unies, aucun document d'avant-session ni aucun document de référence ne sera mis à leur disposition en version papier. Les documents de session (projet de rapport sur les travaux de la session et autres documents de séance éventuels et leurs additifs) seront comme d'habitude distribués en version papier pendant la session.

